



Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 0020**

Commission Jeunes Ligue 2024/01/22

Présents : Philippe Blot ; Manuel Mabire ; Cédric Leroy ; Stéphane Renard

Représenté : Michel Barbaut

Ordre du jour :

- Valider 5 candidatures d'entraîneur pour l'Equipe Jeunes Espoirs de la Ligue (EJEL)
- Constituer des groupes pour l'EJEL qui seront soumis au choix des entraîneurs sélectionnés
- Fixer les démarches à suivre pour lancer la mise en œuvre

Tous les cours se font en Visio. Rappel est fait que les clubs sont mis à contribution pour les frais d'inscriptions de 75 € par jeune.

Objectif : préparer les jeunes au Chpt France Jeunes, mais aussi leur donner envie d'approfondir leur pratique du jeu d'échecs, puis élever globalement leur niveau de jeu

39 jeunes sont potentiellement concernés par le projet Equipe Jeunes Espoirs Ligue HDF

1^{er} critère : est-ce que les candidats ont le statut d'auto-entrepreneur? Ils ont, eux, 24% de charge à régler, donc les tarifs retenus par la Ligue ne sont pas vraiment égaux. Il faudrait plutôt que la prestation soit facturée à 850€ au lieu de 750€ pour couvrir cette différence. Ou alors baisser la prestation sans SIRET à 600€ pour que les tarifs soient équivalents.

-> Il serait plus intéressant que les intervenants aient un statut d'auto-entrepreneur ; c'est plus simple et plus clair pour la Ligue de régler une prestation sur facture.

Stéphane fait la remarque que, en qualité de fonctionnaire, il n'a pas la possibilité d'être sous statut auto-entrepreneur en parallèle. Après recherche sur Internet, il fait la remarque qu'il est possible d'être rémunéré pour une prestation non professionnelle

2^{ème} critère : plutôt prioriser les personnes domiciliées dans la ligue HDF. Ils connaissent plus facilement les jeunes, et peuvent mener des actions par la suite dans le territoire.

Les membres de la commission expriment leur accord sur l'importance des critères retenus.



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque
N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>
Siret : **822 874 970 0020**

Un troisième critère de sélection est proposé : privilégier les candidats détenteurs d'un diplôme FFE qualifiant.

Le fait que certains candidats ne soient licenciés dans la Ligue que par le de leur club en qualité de « mercenaire » est retenu comme étant un critère défavorable à la candidature.

5 noms sont donc choisis à la lumière de ces différents critères:

- BARBAUT Michel
- DUBUISSON Samuel
- FRANCK Boris
- MABIRE Manuel
- RENARD Stéphane

Philippe BLOT propose donc de contacter personnellement les candidats pour leur annoncer s'ils ont été retenus et sélectionnés ou pas et signer le contrat d'engagement si oui.

Les groupes de jeunes sont ensuite formés, selon les critères d'âge et de classement Elo, en tâchant de constituer des groupes de 7 ou 8 jeunes. La ligue proposera aux entraîneurs retenus de choisir entre eux quel groupe prendre en charge.

Une convention quadripartite (Ligue ; Entraîneur ; Parents des jeunes et Club) sera signée conjointement pour chaque jeune qui confirmera sa participation à l'EJEL.

Un mail sera envoyé à chaque club concerné pour demander confirmation de l'inscription de chaque jeune concerné (avec paiement des 75 € équivalents à la Ligue) le plus rapidement possible.

Les entraîneurs sélectionnés prendront rapidement contact avec les clubs (et/ou les jeunes concernés) pour fixer les RDV Visio.

Si l'ensemble des démarches se fait rapidement, l'EJEL pourrait démarrer début février, semaine 6.

Philippe blot, Président de Ligue